



J'envisage de saisir la CRCI (et/ou l'ONIAM ?) pour aléa thérapeutic

Par flitox, le 25/06/2017 à 00:37

Bonjour,

J'envisage de saisir la CRCI pour faire reconnaître un (des) aléa(s) thérapeutic(s) suite à de multiples chirurgies su rachis.

Avant de me lancer dans ce long combat, j'aimerais recueillir l'avis de personnes avisées. Je ne vais pas raconter toute mon histoire, ce serait trop long.

Mais en gros, j'ai été opéré une première fois il y a 7 ans pour un canal lombaire étroit. Les douleurs et symptômes ayant récidivé, une arthrodèse a été pratiquée l'année d'après. Le matériel ayant cassé, il y a eu reprise d'arthrodèse. Puis entre temps arthrodèse cervicale... Pose d'un neurostimulateur pour atténuer les douleurs neuropathiques. On m'annonce une durée de vie du neurostimulateur de 7 ans, celui-i ne dure que 1 an et demi...

Je change d'équipe chirurgicale qui me remplace le neurostimulateur.

Le matériel de l'arthrodèse ayant encore cassé, une autre chirurgie lourde du rachis est pratiquée.

On m'envoie ensuite dans un hôpital spécialisé dans la gestion des douleurs lombaires qui m'implante alors un second neurostimulateur avec électrodes sous-cutanées. Boitier qui doit durer 7 ans là aussi, ne durera que...2 mois.... Je me refais opérer bientôt pour changer le boitier.

Je n'en peux plus.

Aujourd'hui ma vie a changé du tout au tout. J'étais parti pour me faire opérer il y a 7 ans pour canal lombaire étroit, me voilà aujourd'hui avec une canne que je n'avais pas avant. J'ai 43 ans, je suis invalide depuis 4 ans, et une qualité de vie inexistante.

Qui peut me conseiller par rapport à mon affaire ?

Je précise que j'ai très largement résumé mon histoire...

Bonne soirée,

Flitox.

Par **flitox**, le **21/09/2017** à **18:20**

Bonjour Maître,

Merci de votre réponse.

J'envisage de passer par une association d'aides aux victimes pour me faire aider en ce sens. J'ai également une protection juridique, est-il possible qu'elle prenne en charge (au moins en partie) les honoraires d'un avocat que je mandaterai et qui me défendra le cas échéant ?
Merci par avance pour votre réponse.

F.

Par **flitox**, le **21/09/2017** à **19:27**

Maître,

Je suis intéressé par votre proposition.

Mais est-ce possible si je ne réside pas dans votre secteur ? Car je réside en île de France.

Cordialement

Par **flitox**, le **21/09/2017** à **20:55**

Maître,

Alors c'est parfait. Je viens de consulter votre site, je vais vous écrire un mail pour vous exposer un peu plus en détail mon affaire.

Cordialement,

Par **BrunoDeprais**, le **21/09/2017** à **21:41**

Bonsoir

Les avocats peuvent même venir plaider pour une provision?

Par **flitox**, le **21/09/2017** à **22:10**

Maître,

Est-ce que l'adresse mail qui figure sur votre site est bonne ou non ?

Par **flitox**, le **21/09/2017** à **22:25**

D'accord.

Avec votre permission, je me permettrai de vous appeler demain si c'est possible ? A quel moment de la journée est-ce le mieux pour vous ?

Par **BrunoDeprais**, le **21/09/2017** à **22:39**

Il semblerait quand même que la profession d'avocat est une profession civile et non commerciale.

Donc venir faire du clientélisme sur un forum, est éthiquement quelque peu douteux.

Par **piloupiliou**, le **20/11/2017** à **09:06**

comment saisir l'oniam ?

après la décision négative finale de la cci